



Date: 02/11/2020

## APPEL A PROJETS

### ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES

#### **Cadre général** *les orientations stratégiques*

*Favoriser la réussite des étudiants mahorais par :*

- l'accompagnement pour l'intégration sociale et scolaire des étudiants mahorais*
- Rupture de l'isolement*
- Mise en place d'activités de soutien dans leurs formations*

#### **Dispositif d'aide**

*Nature de l'aide :Subvention*

#### **Montant de l'enveloppe allouée**

*quarante mille euros (40 000€)*

#### **Objectifs attendus de l'action**

- Accompagner les étudiants mahorais dans les grandes villes*
- faciliter leur intégration et leur insertion scolaire et sociale*
- Rompre l'isolement des étudiants*
- Mettre en place des activités de tutorat*

#### **Périmètre géographique concerné**

*Les associations d'étudiants mahorais implantées dans les grandes villes de métropole et à La Réunion plus particulièrement dans les académies où le Conseil départemental de Mayotte ne dispose pas de médiateur social académique*

#### **Bénéficiaires éligibles**

*Associations étudiantes reconnues et identifiées au sein du réseau étudiant situées en Métropole ou à La Réunion et des fédérations FAMM et FAMR*



**DÉPARTEMENT**  
**MAYOTTE**

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DGA DEATF

DIRECTION DES POLITIQUES SCOLAIRES ET  
UNIVERSITAIRES

### **Critères de sélection des répondants**

- Association d'étudiants mahorais implantées à la Réunion ou en métropole
- les associations proposant des actions en faveur des étudiants dans les thématiques suivantes : accompagnement et insertion des jeunes étudiants (tutorat, soutien scolaire, ateliers CV et lettre de motivation, recherche de stage, journée d'intégration, etc.)

### **Critères de pré-sélection des dossiers**

- Critères relatifs à la contribution du projet : contact et participation des étudiants aux réunions et aux activités, intégration de l'association dans les réseaux étudiants, nombres d'étudiants adhérents
- Critères liés à la qualité technique du projet : partenariats noués pour les actions (CROUS, universités, services sociaux et autres institutions accompagnant les étudiants), nombre d'étudiants tuteurs
- Critères relatifs aux exigences administratives et financières : PV de réunions de l'association, bilan d'activité des années précédentes, comptes annuels

### **Calendrier/ Durée de la réalisation du projet**

Les actions doivent s'inscrire et être réalisées durant l'année universitaire soit de septembre 2020 à août 2021.

### **Calendrier et modalités de dépôt de candidature**

- Date d'ouverture de dépôts des projets : Le 02/11/2020
- Date de clôture de dépôts des projets : Le 31/03/2021
- Les candidats devront déposer leur demande de subvention pour cet appel à projets sur le site internet : <https://lecd976soutientmonprojet.fr/> ou via <https://www.cg976.fr/> (rubrique subventions) Onglet « Politiques scolaires et universitaires »

DÉPARTEMENT



**MAYOTTE**

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DGA DEATF

DIRECTION DES POLITIQUES SCOLAIRES ET

UNIVERSITAIRES

### Contacts

**Adresse mail du service :**

*Pour tout renseignement sur cet appel à projets :*

- Par téléphone : **0269643855/0269643815**
- Par mail : [abdou.ahamada@cg976.fr](mailto:abdou.ahamada@cg976.fr) ou [elhad.elanrif@cg976.fr](mailto:elhad.elanrif@cg976.fr)